



Compromis de vente sans diagnostics

Par **cv11**, le **08/08/2016** à **11:33**

bonjour,

Il y a quelques jours, j'étais venu sur le site pour savoir à partir de quand démarrait le délai de rétraction suite à la signature d'un compromis de vente sans diagnostics. Nous avons vu notre banquier qui après avoir étudié le compromis nous a dit de nous rétracter. Il trouve bizarre que nous n'ayons toujours pas les diagnostics sachant que le compromis avait été signé le 24 mai. De plus, hier, mon époux et moi regardions les ventes immobilières sur un site d'annonces très connu. Qu'elle n'a pas été notre surprise en voyant que la maison que nous envisagions d'acheter avait été remise en vente samedi avec 20 000 euros de plus. Est-ce possible sachant qu'un compromis avait été signé ? J'ai de sérieux doutes sur l'agence immobilière.